

Une expertise au service de la procédure judiciaire civile

A votre service **depuis plus de 20 ans**, notre organisation repose sur des priorités fortes :

- Mobiliser l'ensemble de nos équipes autour d'exigences communes : **qualité des expertises, maîtrise des coûts, respect des délais et des exigences procédurales**
- Déployer les meilleures stratégies analytiques afin de **garantir la pertinence des résultats**
- Garantir **confidentialité, impartialité et fiabilité des résultats**



CIVIL

- **Tests de parenté** (cadre judiciaire uniquement)
- **Envoi des convocations et rapports** à toutes les parties conformément au décret 2012-1451 du 24 décembre 2012
- **Gestion des convocations** permettant à chaque partie d'être prélevée au plus près de son domicile
- Prélèvement buccal non invasif des parties (par exemple : père, mère, enfant)
- Déplacement possible au sein des centres de détention ou hôpitaux pour effectuer les prélèvements

Nos atouts :

De la convocation au rapport : un service complet.

Un interlocuteur administratif unique et dédié.

Réduction des dossiers de carence grâce à nos actions visant à résoudre les anomalies d'adresse.

POUR UN CONSEIL DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE, UNE ESTIMATION TARIFAIRE :

**Joignable du lundi
au vendredi de
9h30 à 17h**

Biomnis Empreintes Génétiques

17/19 avenue Tony Garnier - 69007 LYON - France

empreintesgenetiques@biomniseg.com

Civil : **04 72 80 23 15**

Maps



Téléphone



Email



CIVIL - Votre parcours avec nous

1 ORDONNANCE

Pour vos missions, désignez préférentiellement Biomnis Empreintes Génétiques en qualité de personne morale.

2 PRÉLÈVEMENTS

Gestion des convocations **par nos soins**, permettant à chaque partie d'être prélevée au plus près de son domicile dans nos locaux ou un centre de santé partenaire. Prélèvement buccal non invasif.

Réduction des dossiers de carence grâce à nos actions visant à rectifier les adresses erronées.

Les parties ne se présentant pas au premier rendez-vous sont reconvoquées. A titre exceptionnel et avec accord du magistrat, les parties peuvent être reconvoquées à nouveau.

Traçabilité selon le **décret 2012-1451 du 24 décembre 2012**.

3 RECEPTION DES PRÉLÈVEMENTS & ANALYSE

Le transport des prélèvements est organisé par nos soins et assuré par un prestataire dédié jusqu'à nos locaux.

4 EDITION ET TRANSMISSION DES RESULTATS D'EXPERTISE

Contenant pour chaque partie : le résultat du test de parenté, une photocopie d'une pièce d'identité, une photographie de la personne prélevée ainsi que le déroulement du rendez-vous de prélèvement.



Notre identité

Biomnis Empreintes Génétiques réalise des expertises depuis 2006. Le laboratoire est inscrit en qualité de personne morale près la **Cour d'Appel de Lyon** et est habilité à procéder à des identifications par empreintes génétiques (décret n° 97-109 du 6 février 1997) par le Ministère de la Justice.

Les trois Experts du laboratoire, procédant à des expertises depuis plus de 10 ans, sont également inscrits en qualité de personne physique près la Cour d'Appel de Lyon et habilités par le Ministère de la justice : **Olivier CEPIL, Natacha GODFRIN, Béatrice NALLET**.

Pour nous rencontrer et échanger plus longuement :

- Réunion d'information animée par l'un de nos Experts sur le thème « **Qu'est-ce que l'ADN en milieu judiciaire ?** »
- Visite du laboratoire « **De la réception de votre mission au rapport d'expertise** »



17/19 avenue Tony Garnier - 69007 LYON - France
empreintesgenetiques@biomniseg.com

Civil : 04 72 80 23 15



Maps



Téléphone



Email